

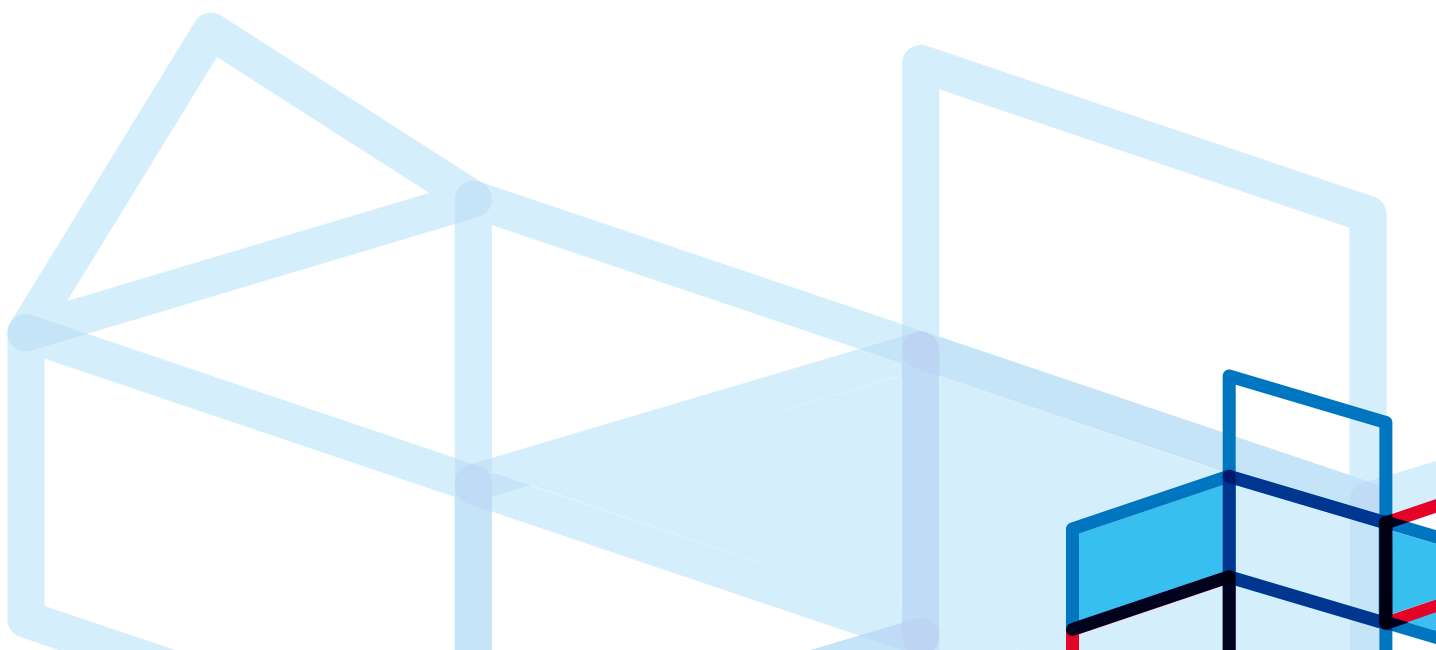
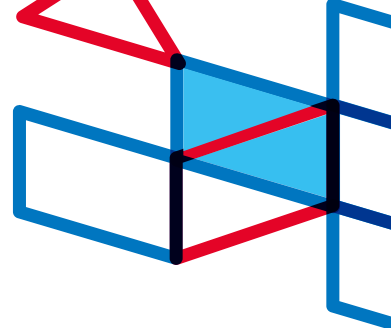
Métropole
du Grand Paris

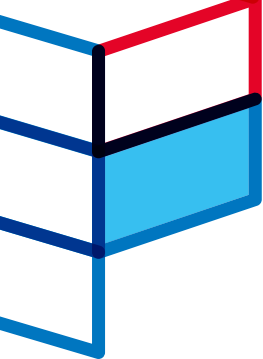
Lancement de l'appel à projets
urbains innovants

**INVENTONS
LA METROPOLE
DU GRAND PARIS** 3

Dossier de presse

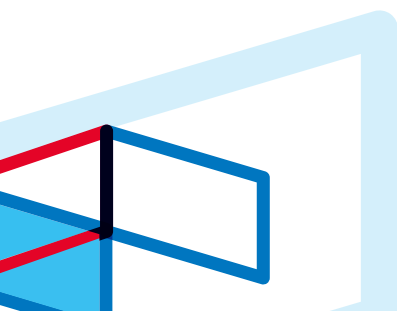
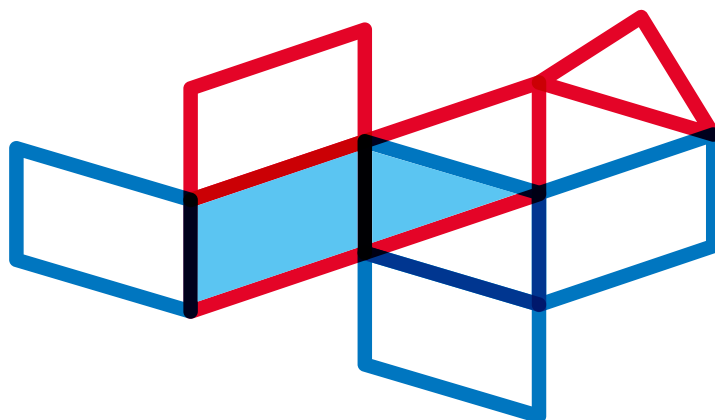
Jeudi 6 mai 2021





SOMMAIRE

- ▢ Présentation p.4
- ▢ Les thématiques p.5
- ▢ Les objectifs p.7
- ▢ Les nouveautés p.8
- ▢ Le calendrier et le déroulement de la consultation p.9
- ▢ Les chiffres clés des deux précédentes éditions p.10



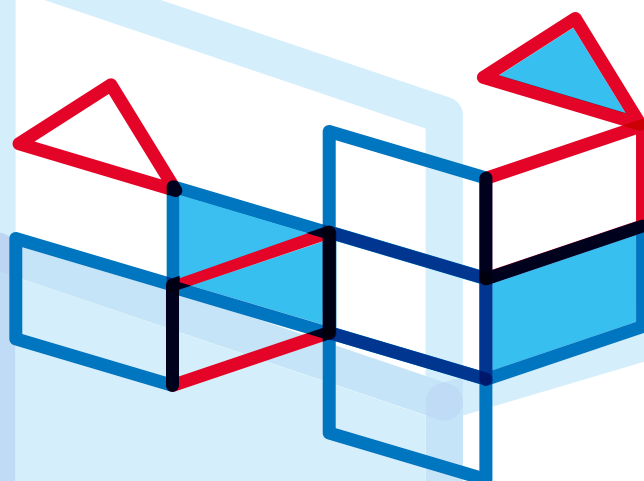


PRÉSENTATION

« *Inventons la Métropole du Grand Paris* » s'est imposé comme le plus grand concours d'architecture et d'urbanisme d'Europe. Les deux premières éditions ont suscité une immense mobilisation, preuve de l'attractivité du territoire métropolitain. Forte de ce succès, la Métropole du Grand Paris lance une troisième édition comprenant plusieurs nouveautés.

Cette troisième édition d'« *Inventons la Métropole du Grand Paris* » s'inscrit dans la continuité des deux précédentes mais aussi dans la dynamique du plan de relance métropolitain. La Métropole du Grand Paris a souhaité l'orienter autour de trois thèmes, visant à porter le renouvellement de la ville, pour un territoire durable, équilibré et résilient.

Une démarche partenariale forte accompagne la mise en œuvre de cette nouvelle édition. Ainsi, elle est soutenue par de multiples acteurs institutionnels au travers d'engagements contractualisés avec l'Etat, la Société du Grand Paris, la Banque des Territoires, ou encore la Foncière de Transformation Immobilière d'Action Logement.



LES THÉMATIQUES

1 La reconversion de bureaux en logements et la mutation du bâti existant

Cette thématique privilégiera l'identification de fonciers bâtis : bâtiments tertiaires, d'activités, commerciaux et de logements, caractérisés par une importante vacance ou par des enjeux de requalification. Il pourra également s'agir d'équipements ou de bâtiments patrimoniaux, vacants ou obsolètes, à valoriser.

Le déploiement et la généralisation du télétravail induit par la crise sanitaire a considérablement modifié les manières de travailler et pose la question du devenir de ces immeubles de bureaux.

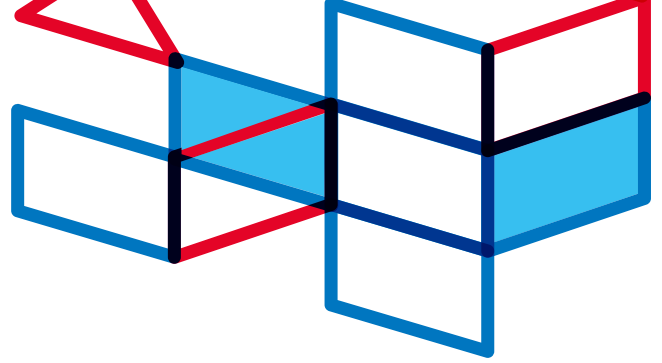
Aussi, la mise à disposition de ces sites vise notamment à favoriser la transformation d'immobilier vacant en logements, mais également à promouvoir la mixité des programmes et des usages. Les projets pourront, par exemple, développer une offre diversifiée de logements et des modes d'hébergement innovants (inclusifs, solidaires, évolutifs, transitoires...), des activités logistiques urbaines de proximité, des équipements d'intérêt collectif (enseignement, culturel, médical, social, sportif ou récréatif).

2 La reconversion des friches urbaines

Les sites s'inscrivant dans cette thématique sont des terrains nus, ou occupés en minorité par un bâti obsolète, déjà artificialisés, ayant perdu leur usage ou affectation. Il s'agit de friches économiques, commerciales, industrielles, de sites militaires délaissés, de grands équipements ou d'infrastructures ferroviaires et routières, à l'exclusion des friches agricoles.

Ces sites seront notamment adaptés à l'implantation ou la réimplantation d'activités productives en zone urbaine (industrielles, logistiques, artisanales), d'activités développant de nouveaux usages et modèles économiques (tertiaire, santé, commerce, artisanat, logistique, loisirs, tourisme, activités du secteur de l'Economie sociale et solidaire), d'équipements d'intérêt collectif (enseignement, culturel, médical, social, sportif ou récréatif), et de programmes mixtes intégrant du logement.

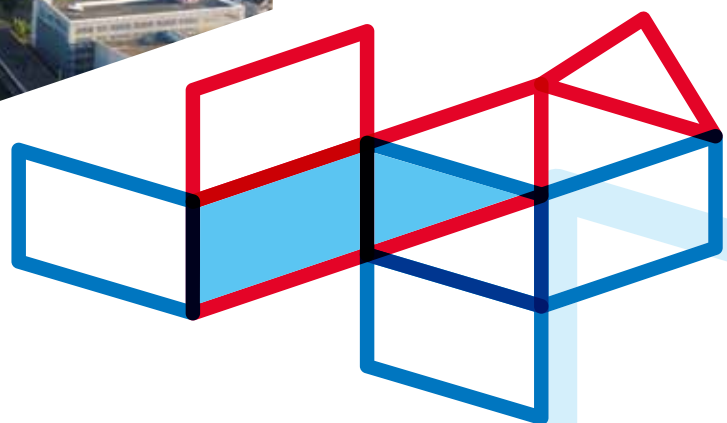




3 L'aménagement des quartiers de gare

Cette thématique comprend tout type de fonciers situés autour de gares existantes ou futures, notamment les gares du Grand Paris Express. C'est la raison pour laquelle la Société du Grand Paris est un partenaire majeur de cette 3^{ème} édition, à l'instar de la place qui était la sienne lors de la 1^{ère} édition. Il s'agit donc de sites s'appêtant à accueillir des nouvelles gares ou de nouvelles polarités en lien avec les centralités déjà existantes et adaptées au contexte local.

Les programmes attendus devront tirer profit de l'intermodalité et contribuer au développement des modes actifs, doux et bas-carbone. Ils devront faciliter l'accessibilité universelle des projets immobiliers, proposer des opérations génératrices d'attractivité locale et métropolitaine (équipements collectifs: culture, art, sport, santé, bien-être, mobilité, lieux de rencontre et d'échanges, tiers-lieux), et offrir des espaces répondant au renouvellement des modes de vie et de travail induits par la crise sanitaire.



LES OBJECTIFS

Pour cette troisième édition d'« *Inventons la Métropole du Grand Paris* », il sera attendu spécifiquement des projets qu'ils poursuivent les objectifs suivants :

ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

et les mutations urbaines par la requalification du bâti existant, dans une logique de renouvellement de la ville sur elle-même et d'économie circulaire.

SOUTENIR LES AMBITIONS MÉTROPOLITAINES EN TERME DE PRODUCTION DE

LOGEMENTS, afin de favoriser la répartition équilibrée de l'offre de logements au sein de la Métropole, la diversité des produits et la promotion de nouveaux modèles d'habitat non standardisés ou de montage innovant (Office foncier solidaire, Bail réel solidaire).

RÉPONDRE AUX AMBITIONS MÉTROPOLITAINES DE RÉDUCTION DE L'ÉTALEMENT URBAIN PAR UNE LIMITATION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS,

voire la renaturation et la désimperméabilisation des sols (objectifs zéro artificialisation nette et zéro consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, soutien à la biodiversité);

FAVORISER LA MIXITÉ PROGRAMMATIQUE ET FONCTIONNELLE pour rapprocher les lieux d'habitations, de production, de services, de loisirs, d'espaces verts et de consommation.

Dans la continuité des deux premières éditions, les projets proposés contribueront à renforcer l'action de la Métropole du Grand Paris en faveur des orientations suivantes :

- ▣ Rééquilibrage territorial
- ▣ Renforcement de l'attractivité et de la résilience
- ▣ Accélération de la transition énergétique et écologique
- ▣ Lutte contre l'artificialisation des sols

LES NOUVEAUTÉS

Fortes des retours d'expérience des deux premières éditions, la Métropole du Grand Paris améliore son dispositif avec :

LA POSSIBILITÉ DE PROPOSER DU FONCIER APPARTENANT AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

- ▢ Les sites appartenant à des propriétaires privés (entreprises industrielles, ex-grands propriétaires publics, fonds d'investissement...) et susceptibles de muter à court ou moyen terme sont éligibles, sous réserve de l'accord de la commune.

LA SÉCURISATION ET LA SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE

- ▢ Renforcement de l'accompagnement de la Métropole du Grand Paris aux porteurs de sites, par la désignation de prestataires qui permettront de :
 - Mettre à disposition une méthodologie de concertation en amont et pendant la consultation ;
 - Aider au montage opérationnel des projets.
- ▢ Cadrage des attendus en terme d'innovation :
 - Valoriser les innovations portant sur la conception (usage d'outils ou de méthodes innovantes), sur la construction (matériaux, énergie, chantier, etc.) et sur les usages (nouvelles formes d'habiter, de vivre ou de travailler incitant par exemple à la modularité et la mutualisation des espaces) ;
 - Favoriser les innovations intégrant la concertation avec les habitants, les démarches d'urbanisme temporaire et la réversibilité dans la programmation des opérations immobilières.

UN SUIVI RENFORCÉ DURANT TOUTE LA DURÉE DES OPÉRATIONS

Durant toute la phase de conception des projets et des procédures d'urbanisme, les opérations feront l'objet d'un soutien renforcé de la part de la Métropole du Grand Paris. Celle-ci mettra à disposition des candidats une ingénierie adaptée en fonction de la complexité et du niveau de difficulté des opérations.

Ces missions permettront également de faciliter la mise en œuvre de dispositifs de concertation avec les habitants et les acteurs impliqués dans les projets, tant en phase de concertation que durant les travaux.

La Métropole du Grand Paris et tous les candidats signeront une convention d'engagement visant à garantir la réussite des projets dans le respect des ambitions et des innovations qui auront été proposées durant la consultation lancée à partir d'aujourd'hui.

LE CALENDRIER ET LE DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

La consultation se déroulera sur une période de 12 mois à compter de l'annonce des sites retenus et de l'ouverture de la phase de candidature.

A l'issue de ces 12 mois et de la sélection des lauréats, les offres des groupements retenus seront engageantes sur une durée d'un an pour amorcer rapidement la mise en œuvre du projet ainsi que les négociations.



LES CHIFFRES CLÉS DES DEUX PRÉCÉDENTES ÉDITIONS

77 sites repartis dans **70** communes

Plus de **2 860** places
de stationnement vélo développées

26 projets inscrits dans une
démarche d'économie circulaire

6,5 hectares dédiés à
l'agriculture
urbaine

15,6 hectares de surfaces
végétalisées

6,5 hectares d'espaces
extérieurs à usage public

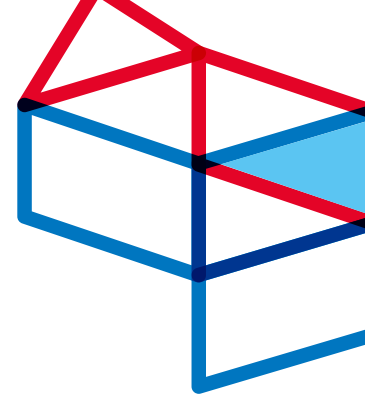
13 000 logements
programmés

70% des projets sont situés dans
un secteur de renouvellement
urbain (secteur de Quartiers
Prioritaires de la Ville)

66% des projets participent
à la mixité sociale

10% des surfaces construites
sont dédiées aux équipements
et aux services

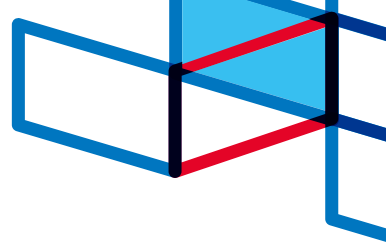
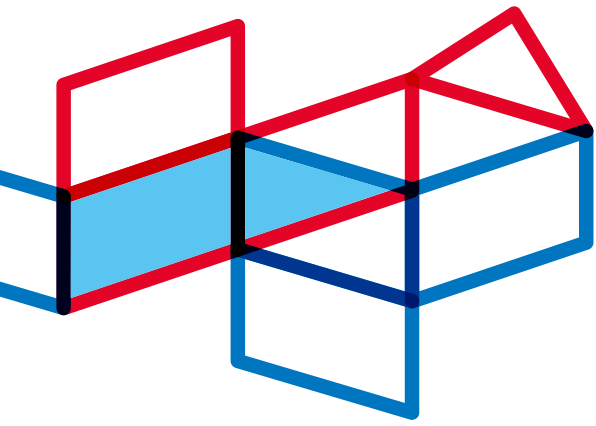
46% des projets sont situés
dans un rayon d'1 km
autour d'une gare
du Grand Paris Express



Retrouvez plus d'informations sur la 3^{ème} édition
d'« *Inventons la Métropole du Grand Paris* » :
<https://inventonslametropolegrandparis3.fr/>

Contact presse: Amal HMIMED, attachée de presse
presse@metropolegrandparis.fr





Métropole du Grand Paris

15-19 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS - T. 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

